



Licenciement Contrat Professionnalisation

Par **DafTer**, le **16/05/2014** à **12:07**

Bonjour, j'aurai voulu avoir des informations sur le licenciement en contrat de Professionnalisation en CDD

Je suis actuellement en contrat de professionnalisation depuis mi-mars jusqu'à fin octobre dans une entreprise ma période d'essai est terminée depuis déjà 1 mois.

Hier lors d'un entretien avec le DRH ont m'a fait comprendre que j'avais 15 jours pour améliorer mes résultats et faire des efforts sinon il se pourrait qu'il se sépare de moi.

N'étant plus en période d'essai j'aurai aimé connaître mes droits et quel moyen aura mon entreprise pour me licencier si je n'accepte pas de rupture amiable du contrat.

J'ai pu lire sur divers forums que un CDD ne pouvait être rompu qu'avec l'accord des deux parties ou alors avec un licenciement pour faute grave.

Et si il arrivait à me licencier quel seront mes indemnités ? Devront-ils me payer les salaires que j'aurai dus touchés jusqu'à la fin du contrat ?

Il y a tellement de lois et de règles différentes que je m'y perds et je ne sais plus trop quoi en penser.

Merci de votre aide par avance.

Par **P.M.**, le **16/05/2014** à **12:42**

Bonjour,

Vous ne pourrez pas avoir d'information sur le licenciement dans le cadre d'un CDD puisque ça n'existe pas mais uniquement pour un CDI...

L'employeur ne peut le rompre unilatéralement que pour faute grave dans le cadre d'une procédure disciplinaire...

L'insuffisance professionnelle n'entrant normalement pas dans ce cas sauf volonté délibérée du salarié...

En cas de faute grave, le CDD serait rompu immédiatement sans aucune autre indemnité que celle de congés payés...